

**UNION INTERNATIONALE DE PENTATHLON MODERNE****Pentathlon moderne****A. ÉPREUVES (3)**

Épreuve masculine (1)	Épreuve féminine (1)	Épreuve mixte (1)
Compétition individuelle	Compétition individuelle	Relais international par équipes

B. QUOTA D'ATHLÈTES**1. Quota total pour le pentathlon moderne :**

	Places de qualification	Places pays hôte	Places d'universalité	Total
Hommes	21	1	2	24
Femmes	21	1	2	24
Total	42	2	4	48

2. Nombre maximum d'athlètes par CNO :

	Quota par CNO
Hommes	1
Femmes	1
Total	2

3. Mode d'attribution des places :

La place est attribuée à l'athlète de manière nominative. Les CNO ayant plus d'un (1) athlète qualifié peuvent décider de l'athlète qu'ils inscriront.

C. ADMISSION DES ATHLÈTES

Tous les athlètes doivent se conformer aux dispositions de la Charte olympique en vigueur actuellement et seuls les athlètes en conformité avec la Charte, notamment la Règle 41 (Nationalité des concurrents), sont admis à participer aux Jeux Olympiques de la Jeunesse.

Âge

Pour être admis aux Jeux Olympiques de la Jeunesse, les athlètes doivent être nés entre le 1^{er} janvier 2000 et le 31 décembre 2003.

**SYSTEME DE QUALIFICATION – JEUX OLYMPIQUES DE LA JEUNESSE DE BUENOS AIRES 2018****D. PRINCIPES DE QUALIFICATION**

Pour le relais, les équipes seront composées d'un (1) homme et d'une (1) femme participant aux compétitions individuelles. Les membres de l'équipe seront décidés par tirage au sort à l'issue des compétitions individuelles.

PLACES DE QUALIFICATION**HOMMES / FEMMES**

Nombre de places	Épreuve de qualification
D.1 9 hommes 9 femmes	D.1. Épreuves de qualifications continentaux 2017 d'UIPM Neuf (9) places de qualification seront attribuées aux athlètes obtenant les classements suivants aux épreuves de qualifications continentaux qui se dérouleront entre le 1 ^{er} avril 2017 et le 31 décembre 2017 : <ul style="list-style-type: none">• Afrique – 1^{er} athlète classé• Amérique – 1^{er} athlète classé pour la zone NORCECA (Amérique du Nord et centrale) et 1^{er} athlète classé pour l'Amérique du Sud• Asie – 2 premiers athlètes classés originaires de CNO différents• Europe – 3 premiers athlètes classés originaires de CNO différents• Océanie – 1^{er} athlète classé Pour être admis aux Épreuves de qualifications continentaux 2017, les athlètes doivent être nés entre le 1 ^{er} janvier 2000 et le 31 décembre 2003.
D.2 6 hommes 6 femmes	D.2. Championnats du monde de la jeunesse (A), 7-16 avril 2018, Mafra (POR) Six (6) places de qualification seront attribuées aux six (6) athlètes les mieux classés originaires de CNO différents, quel que soit le continent, aux championnats du monde 2018 de la jeunesse (A) de UIPM à moins qu'ils ne soient déjà qualifiés via D1.
D.3 6 hommes 6 femmes	D.3. Classement mondial du pentathlon pour les Jeux Olympiques de la Jeunesse au 1er juillet 2018 Le classement mondial du pentathlon pour les Jeux Olympiques de la Jeunesse est établi conformément à la règle de compétition 1.19 d'UIPM (http://www.pentathlon.org/the-uipm/rules-regulations) Six (6) places de qualification, une (1) par CNO seront attribuées via le classement mondial du pentathlon pour les Jeux Olympiques de la Jeunesse au 1 ^{er} juillet 2018 aux six (6) athlètes les mieux classés non encore qualifiés par D. 1. ou D.2. respectant le maximum des quotas d'athlètes par CNO comme indique à la section B de ce document. Dans le cas où un athlète sur le classement mondial du pentathlon vient d'un CNO dont le CNO a déjà obtenu une place via un autre athlète le droit de sélection est



SYSTEME DE QUALIFICATION – JEUX OLYMPIQUES DE LA JEUNESSE DE BUENOS AIRES 2018

	avec le CNO comme indiqué dans la partie B de ce document.
--	--

PLACES PAYS HOTE

Le pays hôte qualifiera directement un (1) homme et une (1) femme sous réserve que les athlètes concernés atteignent un niveau de performance minimal conformément à la règle de compétition 1.19 d'UIPM et remplissent les conditions d'admission décrites au point C du présent document.

PLACES D'UNIVERSALITE

Deux (2) places d'universalité pour les hommes et deux (2) places d'universalité pour les femmes seront disponibles pour les CNO admissibles aux JOJ sous réserve que les athlètes concernés atteignent un niveau de performance minimal conformément à la règle de compétition 1.19 d'UIPM et remplissent les conditions d'admission décrites au point C.

Le Comité International Olympique invitera tous les CNO admissibles à soumettre leurs demandes de places d'universalité le 15 janvier 2017. La commission tripartite confirmera par écrit aux CNO concernés l'attribution des places sur invitation, en collaboration avec UIPM le 13 mars 2017. Les CNO doivent confirmer l'utilisation des places à la commission tripartite le 31 mars 2017.

E. PROCESSUS DE CONFIRMATION DES PLACES DE QUALIFICATION

CONFIRMATION DES PLACES DE QUALIFICATION

UIPM publiera les résultats sur son site web www.pentathlon.org à l'issue de chaque épreuve de qualification.

Le 1^{er} juillet 2018, UIPM informera les CNO concernés des places qui leur ont été attribuées. Les CNO auront alors deux (2) semaines, jusqu'au 15 juillet 2018, pour confirmer par écrit à UIPM et au BAYOGOC qu'ils utiliseront les places obtenues, comme détaillé au point G. Période de qualification.

CONFIRMATION DES PLACES POUR LE PAYS HOTE

Le pays hôte doit confirmer par écrit à UIPM et au BAYOGOC, d'ici au 1^{er} juillet 2018, l'utilisation de ses places pays hôte.

F. RÉATTRIBUTION DES PLACES INUTILISÉES

PLACES DE QUALIFICATION INUTILISEES

Si une place allouée n'est pas confirmée dans les délais ou est refusée par le CNO, celle-ci sera réattribuée comme suit :



SYSTEME DE QUALIFICATION – JEUX OLYMPIQUES DE LA JEUNESSE DE BUENOS AIRES 2018

- Si l'athlète s'est qualifié via D.1, la place sera réattribuée à l'athlète non encore qualifié occupant le rang suivant au classement de l'épreuve de qualification continental correspondant, en respectant le nombre maximum d'athlètes par CNO.
- Si l'athlète s'est qualifié via D.2. or D.3., la place sera réattribuée à l'athlète non encore qualifié occupant le rang suivant au classement mondial du pentathlon pour les Jeux Olympiques de la Jeunesse au 1^{er} juillet 2018, en respectant le nombre maximum d'athlètes par CNO.

PLACES PAYS HOTE INUTILISEES

Toute place inutilisée par le pays hôte sera réattribuée à l'athlète non encore qualifié occupant le rang suivant au classement mondial du pentathlon pour les Jeux Olympiques de la Jeunesse au 1^{er} juillet 2018 dans la catégorie – homme/femme – correspondante.

PLACES D'UNIVERSALITE INUTILISEES

Toutes les places d'universalité inutilisées, y compris celles rendues après l'attribution finale par la commission tripartite des JOJ, seront redistribuées aux athlètes non encore qualifiés occupant le rang suivant au classement mondial du pentathlon pour les Jeux Olympiques de la Jeunesse au 1^{er} juillet 2018 dans la catégorie – homme/femme – correspondante.



SYSTEME DE QUALIFICATION – JEUX OLYMPIQUES DE LA JEUNESSE DE BUENOS AIRES 2018

G. PÉRIODE DE QUALIFICATION

Période	Date	Échéance
Places d'universalité	31 mars 2017	Validation de l'attribution finale des places d'universalité par la commission tripartite des JOJ
Qualification	1^{er} avril 2017 - 31 juillet 2018	Période de qualification pour les JOJ
	4 – 6 décembre 2017	Épreuve de qualification d'Afrique – compétition de qualification pour l'Afrique, Lagos (Nigéria)
	10 – 13 août 2017	Épreuve de qualification d'Europe – compétition de qualification pour l'Europe, Portugal
	31 août - 3 septembre 2017	Épreuve de qualification de NORCECA et d'Amérique du Sud – Jeux de la Jeunesse Panaméricains ou compétition de qualification pour la zone NORCECA, Merida (Mexico)
	14 septembre 2017	Épreuve de qualification d'Asie et d'Océanie – compétition de qualification pour l'Asie et pour l'Océanie, Gotenba city (JPN)
	7 – 16 avril 2018	Championnats du monde 2018 de la jeunesse (A) d'UIPM, Mafra, Portugal
	1^{er} juillet 2018	Publication du classement mondial du pentathlon pour les Jeux Olympiques de la Jeunesse
Date limite pour l'accréditation	<date>*	Date limite fixée pour l'accréditation aux JOJ de Buenos Aires 2018 (tous les athlètes potentiels doivent être enregistrés dans le système)
Information et confirmation	1^{er} juillet 2018	Date limite à laquelle UIPM devra avoir informé les CNO/fédérations nationales des places qui leur ont été attribuées
	1^{er} juillet 2018	Date limite à laquelle le pays hôte devra avoir confirmé la participation de ses athlètes
	15 juillet 2018	Date limite à laquelle les CNO devront avoir confirmé à UIPM qu'ils utiliseront les places allouées
Réattribution	16 juillet 2018	UIPM informera les CNO concernés de la réattribution des places qui devront être confirmées par les CNO
	30 août 2018	Date limite de réattribution
Date limite d'inscription par sport	31 août 2018	Date limite de réception des formulaires d'inscription nominatifs pour tous les sports
Date limite pour l'enregistrement des délégations	<date>*	Date limite pour l'enregistrement des délégations
JOJ	6 - 18 octobre 2018	3 ^{es} Jeux Olympiques de la Jeunesse d'été – Buenos Aires 2018

*A définir